



la roche sur foron

CITÉ MÉDIÉVALE AU CŒUR DES ALPES

Objet : Mise à jour des tarifs de l'école municipale de musique pour la saison 2022/2023

DÉCISION DU MAIRE

N°D2022.066

Le Maire de La Roche-sur-Foron,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2021, donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées

Considérant la nécessité de renouveler tarifs de l'école municipale de musique pour la saison 2022/2023,

DÉCIDE

- Article 1 :** De fixer les tarifs de l'école municipale de musique pour la saison 2022/2023 conformément au tableau joint en annexe.
- Article 2 :** D'appliquer ces tarifs pour la saison 2022/2023, soit du 1 septembre 2022 au 31 août 2023.
- Article 3 :** En application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T, la présente décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire par le Maire
reçu en sous-préfecture de Bonneville le
affiché en mairie le
notifié le
Le Maire,

En mairie, le 31 mai 2022
Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint

François BERNIER

EMM La Roche-sur-Foron

Tarifs 2022-2023

Droits annuels d'inscription :

Elèves mineurs rochois ou assimilés	28,50 €
Elèves adultes rochois ou assimilés	62,00 €
Elèves non-rochois ou non-assimilés	248,50 €

Frais trimestriels de scolarité :

Cours	Elèves rochois et assimilés (communes partenaires)		Elèves non-rochois ou non-assimilés (sous réserve de places disponibles)
	Tarif réduit (QF < 800 €)	Actifs ou/et 2 ^{ème} enfant	
Eveil, Formation musicale seule ou chorale pilote	13,00 €	56,00 €	66,50 €
Orchestre pilote, Cycle I ou Cycle II	50,00 €	135,00 €	271,00 €
Cycle libre instrumental (possible après obtention du fin de Cycle I)	31,50 €	102,50 €	244,00 €
Atelier permanent	31,50 €	94,00 €	191,00 €

Locations annuelles d'instruments :

1 ^{ère} année	60,50 €	Ateliers accompagnement de groupe (6 séances)	36,00 €
2 ^{ème} année	102,00 €	Chorale « Chœur du soir »	28,50 €

Autres cours (facturation unique) :

1 ^{ère} année	60,50 €	Ateliers accompagnement de groupe (6 séances)	36,00 €
2 ^{ème} année	102,00 €	Chorale « Chœur du soir »	28,50 €

Tarif réduit : les familles qui peuvent justifier d'un quotient familial inférieur à 800 euros bénéficient du tarif réduit. Le QF peut être transmis par la CAF, soit calculé avec l'avis d'imposition de la famille (revenu fiscal de référence/nombre de parts).

Elève actif : élève justifiant d'une présence supérieure à 80 % à l'Harmonie Municipale ou à la Chorale Arpège durant l'année N-1.

Elève assimilé : élève habitant une commune associée au financement de l'EMM ou élève dont au moins un parent paye une CET (contribution économique territoriale, remplaçant la taxe professionnelle) sur la commune de La Roche-sur-Foron.